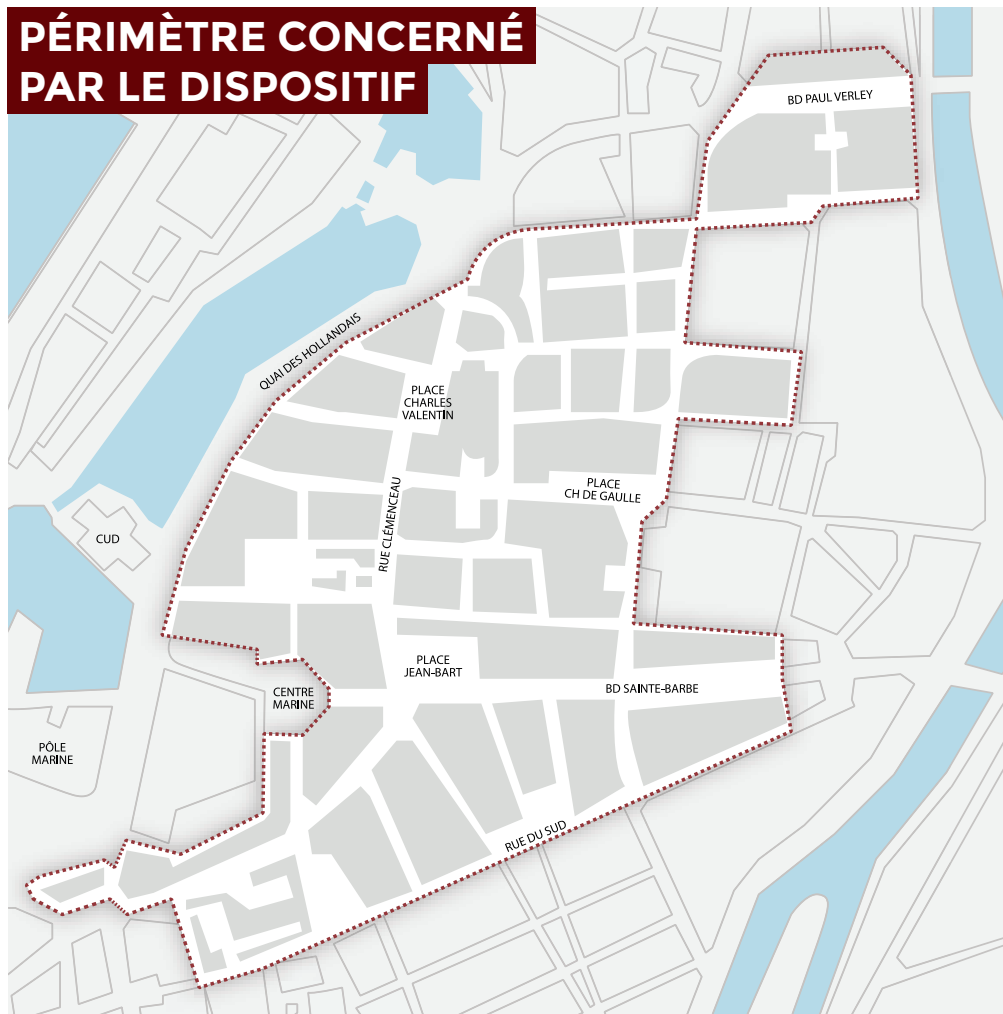


PÉRIMÈTRE CONCERNÉ PAR LE DISPOSITIF



PERMANENCES D'URBANIS :

Tous les mercredis de 9h30 à 12h30
dans les locaux de la Communauté urbaine de Dunkerque
(rue du Pertuis de la Marine à Dunkerque).

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :
03 62 26 32 49 - opahrudunkerque@urbanis.fr



www.communaute-urbaine-dunkerque.fr



RÉNOV' CŒUR DE VILLE

2021 - 2026
OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN
DU CENTRE-VILLE DE DUNKERQUE



MarineCom - Photos : CUD - Cartographie : Urbanis

RÉNOVER

AMÉLIORER

VALORISER

VOTRE IMMEUBLE OU VOTRE LOGEMENT !

RÉNOVONS DURABLEMENT !

La Communauté Urbaine de Dunkerque mène depuis plusieurs années une vaste opération de redynamisation et d'embellissement du centre-ville dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville ».

Afin d'accompagner les propriétaires et copropriétaires dans l'amélioration et la valorisation de leur logement et/ou immeuble, la Communauté urbaine de Dunkerque a mis en œuvre un nouveau dispositif d'accompagnement en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat : l'Opération « **Rénov' Cœur de Ville** ».

La Communauté Urbaine de Dunkerque a missionné l'opérateur URBANIS pour conseiller et accompagner gratuitement les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, et les syndicats de copropriétaires du centre-ville de Dunkerque dans leur projet de travaux et la mobilisation de subventions publiques.



DES AIDES POUR QUELS TRAVAUX ?

- > Réaliser des travaux d'économie d'énergie.
- > Résoudre les problèmes de dégradation du bâti.
- > Œuvrer pour une meilleure accessibilité des logements.

QUI EST CONCERNÉ* ?

- > Les propriétaires qui occupent leur logement (sous conditions de ressources).
- > Les propriétaires d'un logement locatif occupé (sous conditions de loyer, et de ressources du locataire) ou vacant.
- > Les syndicats de copropriétaires.

* Pour les bénéficiaires ayant un logement dans le périmètre.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT PAR URBANIS

- > Vérification de l'éligibilité aux aides financières.
- > Visite de votre logement par un technicien.
- > Conseil et accompagnement à l'élaboration d'un programme de travaux éligible à ces aides.
- > Simulation des aides mobilisables.
- > Assistance au montage des dossiers de demande d'aides.
- > Suivi du projet et des dossiers jusqu'au paiement des aides.

EXEMPLE DE FINANCEMENT

Monsieur et Madame DUPONT, tous deux 68 ans, habitent dans une copropriété du centre-ville de Dunkerque comprenant 10 lots. La copropriété réalise des travaux d'économie d'énergie, et le couple souhaite en parallèle adapter son logement à la perte d'autonomie.

- **La copropriété réalise un bouquet de travaux permettant un gain énergétique de 35 % (MaPrimeRénov' Copropriétés) :**
 - Isolation de la toiture-terrasse et des planchers hauts de caves
 - Remplacement de la chaudière
 - Mise en place d'une VMC
 - Changement des menuiseries
- **Quote part des travaux des DUPONT avant subvention :** 15 000 euros HT
- **Quote part des travaux après subvention :** 8 000 euros HT, soit 46 % de subvention (aide au syndicat des copropriétaires et aide individuelle)
- **Le couple a entrepris des travaux d'adaptation dans son logement en installant une douche à l'italienne à la place de sa baignoire**
- **Coût des travaux avant subvention :** 9 000 euros HT
- **Coût des travaux après subvention :** 4 500 euros HT soit 50 % de subvention

